

Cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux

Le cadre de gouvernance économique de l'Union européenne vise à déceler, prévenir et corriger les tendances économiques problématiques comme les déficits publics excessifs ou les niveaux élevés d'endettement public, qui peuvent bloquer la croissance et mettre en péril les économies. À l'occasion de l'examen du cadre, le Parlement européen invite l'Union et ses États membres à renforcer leur coordination économique afin d'accroître leur capacité budgétaire et d'améliorer leurs mécanismes de soutien. Le Parlement souligne également l'importance de la responsabilité démocratique, de la transparence et de la participation des partenaires sociaux.

Conséquences directes de la crise financière

Sept ans après le début de la crise financière internationale, de nombreux États membres restent exposés au risque de récession et enregistrent toujours un faible taux d'inflation et un fort taux de chômage. Selon Eurostat, le [taux de chômage](#) dans la zone euro s'élève à 11,1 % en juin 2015 (contre 9,7 % dans l'UE-28). Le [taux d'inflation](#) dans la zone euro était de 0,3 % en mai 2015. Même si les [prévisions](#) de la Commission européenne sont favorables, la reprise économique reste fragile.

Cadre de gouvernance économique: application et mise en place

Afin de mieux faire face aux enjeux économiques, l'Union européenne a établi un cadre de gouvernance économique dont les principaux éléments sont définis dans une stratégie à trois piliers (surveillance, prévention et correction). La surveillance correspond à l'analyse des données macroéconomiques et à l'évaluation des budgets et des programmes de réforme nationaux, et inclut l'[examen annuel de la croissance](#) ainsi que le [rapport sur le mécanisme d'alerte](#). Le pilier "prévention" comprend le [pacte de stabilité et de croissance](#), les objectifs budgétaires des États membres définis comme [objectifs à moyen terme \(OMT\)](#), des recommandations et l'accord intergouvernemental appelé [pacte budgétaire](#). Au titre du troisième pilier concernant la correction, les États membres dont les déficits budgétaires sont excessifs doivent observer un ensemble de règles visant à réduire leur endettement ([procédure concernant les déficits excessifs](#)). Pour les pays de l'Union affichant des déséquilibres excessifs, par exemple dans le domaine du commerce extérieur, un plan de mesures correctives comprenant des concessions à d'autres États membres ([procédure concernant les déséquilibres excessifs](#)) peut être mis en place. La mise en place du cadre de gouvernance économique est répartie entre le [Semestre européen](#) et le Semestre national.

Rapport du Parlement européen sur le réexamen

Le rapport d'initiative, élaboré par la rapporteure Pervenche Berès (S&D, France), inclut d'importantes propositions concernant la réforme de l'[Union économique et monétaire \(UEM\)](#). Il préconise des procédures simples et transparentes en matière de gouvernance économique et signale que l'efficacité du cadre est compromise car celui-ci est complexe, reste inappliqué et ne suscite aucune adhésion. Le rapport suggère notamment de renforcer la coordination économique entre l'Union européenne et ses États membres afin d'améliorer la comparabilité des statistiques ainsi que les mécanismes de soutien. Les améliorations portent sur l'évaluation des déséquilibres macroéconomiques, la capacité budgétaire des États membres et les effets d'entraînement entre les États membres.

Le rapport de la commission souligne également l'importance des investissements et des réformes structurelles pour la croissance économique et invite la Commission, dans ce contexte, à se servir de la flexibilité inscrite dans les règles en vigueur, conformément à sa communication interprétative. Il insiste également sur l'importance de la responsabilité démocratique et de la transparence, notamment en

encourageant les commissions des finances des parlements nationaux à inviter systématiquement les commissaires européens compétents en matière de gouvernance économique à un débat public devant leurs chambres avant l'adoption des projets de budgets des États membres. En outre, la commission demande que le [mécanisme européen de stabilité \(MES\)](#) soit inscrit dans le droit de l'Union. Elle souhaite également que le Parlement européen participe davantage au futur cadre de gouvernance économique.